

Pour ces élections, la population étudiante et les jeunes peuvent faire toute la différence.

Chaque vote compte.



**Votez pour l'éducation.
Votez pour notre avenir.**

Pour en savoir plus sur la façon de voter, visitez elections.ca

Pour en savoir plus sur les enjeux qui touchent nos universités et nos collèges, consultez notreavenir.acppu.ca

Vous avez des questions à savoir comment voter?

Nous avons les réponses.

Êtes-vous admissible à voter?

Pour être admissible, vous devez :

1. Être citoyenne ou citoyen canadien.
2. Avoir au moins 18 ans le jour des élections, le 21 octobre.
3. Avoir une preuve d'identité et une preuve d'adresse.

Ce qu'il vous faut pour voter?

Voici quelques options :

1. Montrez votre permis de conduire ou toute autre carte délivrée par le gouvernement et portant votre photo, votre nom et votre adresse actuelle.
2. Montrez deux pièces d'identité avec votre nom, dont au moins une indique votre adresse actuelle, soit la carte d'information de l'électeur, un état de compte bancaire, une facture d'électricité, une carte d'identité d'étudiant. Si vous vivez en résidence, demandez à votre service de logement une confirmation écrite de votre adresse.
3. Si vous n'avez pas de preuve d'identité, demandez à quelqu'un, qui en a une accompagnée d'une preuve d'adresse, d'être votre répondant et de déclarer votre identité et votre adresse par écrit.

Quand et où voter?

Le jour des élections (**le 21 octobre**) à votre bureau de vote assigné.

S'il vous est impossible de voter le 21 octobre, vous pouvez voter :

- Les jours de vote par anticipation à un bureau de vote de la collectivité ou du campus.
- À un bureau d'Élections Canada dans votre circonscription pendant la période des élections.

Figurez-vous sur la liste électorale?

- Ce n'est pas nécessaire, mais cela simplifiera et accélérera votre vote au bureau de scrutin. Si vous vous inscrivez, vous recevrez une carte d'information de l'électeur qui vous indiquera quand et où voter.
- Allez à elections.ca pour vérifier si vous figurez sur la liste électorale.